

Examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030

Directive sur le genre

Pourquoi un examen à mi-parcours sensible au genre ?

Les risques de catastrophe sont genrés. Dans chaque contexte, la vulnérabilité, l'exposition et les capacités de réaction des femmes, des filles, des garçons, des hommes et des personnes aux identités de genre diverses sont différentes. Les normes, rôles et inégalités de genre accroissent l'exposition et la vulnérabilité des femmes aux catastrophes et leur font courir un risque plus élevé. Par exemple, dans de nombreuses situations, l'inégalité structurelle de genre limite l'accès des femmes aux ressources et aux opportunités et affecte leur autonomie à prendre des décisions concernant leur propre vie, réduisant leurs capacités de réaction et leur résilience aux catastrophes. Le genre façonne aussi la manière dont différentes personnes subissent et se relèvent des impacts causés par les catastrophes.

Les études révèlent des taux de mortalité plus élevés chez les femmes et les filles lors de nombreuses catastrophes récentes et attribuent ce constat aux inégalités de genre, comme l'accès différencié aux communications sur les risques, les taux de pauvreté plus élevés des femmes dans les zones exposées aux catastrophes (particulièrement dans les familles dirigées par une femme) et une exposition aux aléas qui varie due aux activités et aux rôles domestiques genrés¹. Bien que les femmes souffrent le plus des inégalités de genre, cela ne veut pas dire que les conséquences des catastrophes sont *toujours* pires pour les femmes, les hommes étant dans certains contextes plus nombreux à perdre la vie, puisqu'ils sont sur-représentés dans les métiers de sauvetage².

La crise de COVID-19 rappelle de manière frappante les dimensions genrées des catastrophes. Les femmes ont été disproportionnellement touchées par la pandémie de COVID-19, avec un accès limité aux soutiens financiers et aux mesures fiscales, un fardeau de travail non rémunéré et de soins plus lourd, et des taux en hausse de violence basée sur le genre et de violence exercée par le partenaire intime, particulièrement durant les confinements. Malgré cela, et le fait que la majorité du personnel des services de santé durant l'intervention face au COVID-19 étaient des femmes, elles restent exclues, au même titre que les autres groupes marginalisés, des structures de planification et de prise de décision, représentant moins d'un quart des membres de tous les comités nationaux en charge du COVID-19³.

Pour résumer, l'attention accordée aux façons dont l'inégalité de genre pèse sur les risques et les impacts des catastrophes reste inadéquate. [L'Examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030](#) représente donc une opportunité unique pour réduire les graves **disparités de genre** dans la prévention des risques de catastrophe, l'atténuation, la préparation et le relèvement (voir Figure 1). Nos progrès collectifs pour parvenir à l'objectif, au résultat et aux objectifs du Cadre de Sendai peuvent être accélérés par la promotion d'une réduction des risques (RRC) sensible au genre et inclusive.

¹ <https://wrd.unwomen.org/explore/library/gender-and-age-inequality-disaster-risk>

² <https://www.worldbank.org/en/topic/disasterriskmanagement/publication/gender-dynamics-of-disaster-risk-and-resilience>

³ <https://wrd.unwomen.org/practice/listing-toolbox/covid-19-global-gender-response-tracker>

Figure 1 - Considérations clés pour une mise en œuvre sensible au genre du Cadre de Sendai



Source : [ONU Femmes](#)

Objectif de cette directive

Le but recherché de ce document est d'aider les pays à prendre en compte et à évaluer l'égalité des genres, l'inclusion sociale, l'autonomisation et le leadership des femmes dans la réduction des risques de catastrophe, au cours de leur processus national de consultation et d'examen, et d'intégrer ensuite leurs conclusions dans le rapport national volontaire. Cela garantira que le processus d'examen à mi-parcours est sensible au genre et inclusif (voir Encadré 1). Cette directive :

→ **présente des recommandations clés** pour réduire les disparités de genre et garantir que le processus d'examen à mi-parcours (EMP) est sensible au genre et inclusif ; et

→ **fournit des lignes directrices en matière de genre se référant au résultat, à l'objectif et aux priorités du Cadre de Sendai**, que les États Membres peuvent considérer lors de la préparation des [rapports nationaux volontaires pour l'EMP](#) (voir Tableau 1).

Encadré 1 – A quoi correspondent une RRC et une résilience sensibles au genre et inclusives ?

La réduction des risques de catastrophe sensible au genre et inclusive apporte réponse aux inégalités et aux structures de pouvoir sous-jacentes qui sont à l'origine du risque disproportionné de catastrophe pour les femmes. Cela va au-delà de la sensibilisation et de la prise en compte *ad hoc* des besoins spécifiques de certains groupes, dont les femmes, les personnes en situation de handicap, les enfants, les migrants et réfugiés, les personnes âgées, les personnes LGBTIQ+, etc., et de leurs vulnérabilités spécifiques en cas de catastrophe ; cette approche cherche à assurer leur leadership et leur autonomisation et à répondre à leurs besoins et priorités dans la réduction des risques et le renforcement de la résilience aux catastrophes et au climat.

Voir : [ONU Femmes](#)

Recommandations clés pour un examen à mi-parcours sensible au genre

1. **S'assurer qu'une méthodologie et un processus sensibles au genre sont adoptés pour les consultations et l'examen nationaux.** Concevoir une approche multipartite, inclusive et qui englobe toute la société, et prêter attention à une représentation équitable dans les structures de coordination, à la diversité des parties prenantes incluses dans les consultations, et aux façons dont les femmes, filles et autres groupes marginalisés et les organisations qui les représentent peuvent être réellement impliqués.
2. **Évaluer comment les principes directeurs pertinents ont été appliqués et respectés dans les efforts de RRC à tous les niveaux** (voir Encadré 2) et comment cela a réduit (ou exacerbé) les risques de catastrophe. Les principes pertinents incluent la promotion et la protection de tous les droits de l'homme ; l'engagement et les partenariats avec la société dans son ensemble ; une participation inclusive, accessible et non-discriminante ; une perspective tenant compte du genre, de l'âge, du handicap et des cultures ; la promotion du leadership des femmes et des jeunes ; et la prise de décision tenant compte des risques et fondée sur les données désagrégées.
3. **Mettre en avant les progrès dans la réduction des graves disparités de genre identifiées dans la Figure 1**, en s'appuyant sur les perspectives, priorités et questions identifiées par les femmes, les filles et les autres groupes marginalisés durant les consultations ; et identifier les défis qui perdurent, les bonnes pratiques et les opportunités.
4. **Qualifier le degré** d'inclusivité, de sensibilité au genre et de soutien aux voix, au pouvoir décisionnel et au leadership des femmes **des structures institutionnelles et des mécanismes de coordination et de coopération.**

Encadré 2 - Principes directeurs clés du Cadre de Sendai pour une RRC sensible au genre

- ❖ (c) La gestion des risques de catastrophe vise à assurer la protection des personnes, de leurs biens, de leur santé, de leurs moyens de subsistance et de leurs avoirs productifs, ainsi que de leurs richesses culturelles et environnementales, en garantissant la promotion et la protection de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement ;
- ❖ (d) La réduction des risques de catastrophe suppose l'engagement et la coopération de la société dans son ensemble. Elle suppose aussi de donner à tous, sans exclusive et sans discrimination, les moyens et la possibilité de participer, une attention particulière devant être accordée aux populations les plus touchées par les catastrophes, en particulier les plus pauvres. La problématique hommes-femmes, l'âge, le handicap et la culture doivent être pris en compte dans toutes les politiques et pratiques et il importe d'encourager les femmes et les jeunes à exercer des responsabilités. Dans ces conditions, il convient d'accorder une attention particulière à l'amélioration du travail volontaire organisé des citoyens ;
- ❖ (e) La réduction et la gestion des risques de catastrophe appellent la mise en place de mécanismes de coordination dans un même secteur et d'un secteur à l'autre, et de dispositifs de concertation avec les intervenants concernés à tous les niveaux. Elles supposent la participation sans réserve de tous les organes exécutifs et législatifs de l'État aux niveaux national et local et la répartition claire des responsabilités entre les intervenants du secteur public et ceux du secteur privé, y compris les entreprises et les universités, pour garantir le resserrement des relations, la collaboration, la complémentarité des attributions et responsabilités, et le suivi ;
- ❖ (g) La réduction des risques de catastrophe suppose l'adoption d'une stratégie multirisque et d'un mécanisme de prise de décisions sans exclusive, axé sur l'échange ouvert et la diffusion de données ventilées, notamment par sexe, âge et handicap, ainsi que sur des informations concernant les risques qui soient faciles d'accès, actualisées, compréhensibles, fondées sur des données scientifiques et non sensibles et complétées par des savoirs traditionnels ;
- ❖ (i) S'il est vrai que les risques de catastrophe peuvent être d'origine locale, nationale, régionale ou mondiale, ils présentent des particularités locales qu'il faut comprendre pour définir des mesures d'atténuation des risques.

Tableau 1 – Lignes directrices pour passer en revue les progrès et identifier des opportunités pour une mise en œuvre du Cadre de Sendai sensible au genre

PROGRÈS ET TENDANCES	OPPORTUNITÉS ET BONNES PRATIQUES
<p>A. Résultat et objectif du Cadre de Sendai</p> <p><i>c.-à-d., la réduction substantielle des pertes en vies humaines, en moyens de subsistance, et des pertes relatives à la santé et aux biens (RÉSULTAT) ; et écarter les nouveaux risques et réduire les risques existants de catastrophe (OBJECTIF)</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment caractériser les pertes en vies humaines causées par les récentes catastrophes en matière de genre ? Certaines catastrophes ont-elles causé des décès à la répartition par sexe non proportionnelle à la composition par sexe de la communauté ? Les décès dus aux catastrophes ont-ils diminué pour les deux genres de manière égale ? ▪ Comment les pertes en moyens de subsistance impactent-elles différemment les hommes et les femmes ? Les programmes et les politiques du gouvernement pour instaurer des moyens de subsistance résilients ont-ils bénéficié à tous ? Des programmes pour des moyens de subsistance résilients ciblent-ils les femmes ? Si oui, quel a été leur impact ? ▪ Existe-t-il des données probantes qui révèlent des impacts genrés sanitaires et indirects causés par les pandémies comme des fardeaux de soins plus importants ? Comment la santé sexuelle et reproductive, et la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre ont-elles été priorisées dans la gestion des risques de catastrophe ? ▪ Le résultat escompté du Cadre de Sendai a-t-il été influencé d'autres manières par les normes, rôles, relations et inégalités de genre ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre un engagement politique pour une RRC sensible au genre et inclusive afin de garantir une réduction des risques et des pertes <u>pour tous</u>. ▪ Structurer un environnement propice, comprenant des cadre légaux et politiques, des stratégies, plans, systèmes, budgets, processus et outils sensibles au genre et inclusifs pour réaliser les engagements pris. ▪ Renforcer le leadership et l'autonomisation des femmes à tous les niveaux pour garantir une prise de décision et des pratiques sensibles au genre. ▪ Renforcer la collecte et l'utilisation de données désagrégées pour suivre, évaluer et signaler les tendances pour tous les genres.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles dispositions ont été prises pour garantir que les mesures de prévention des catastrophes, de réduction des risques, de préparation et de relèvement incluent tous les groupes à haut risque dans leur conception, mise en œuvre, suivi et évaluation ? p. ex. analyse de genre, utilisation des données désagrégées par sexe, âge et handicap. ▪ Comment l'approche multipartite a-t-elle obtenu la participation et le leadership des femmes et des filles dans toute leur diversité, ainsi que des organisations de femmes, des ministères du genre et des femmes et des autres organisations représentatives (y compris des organisations pour les personnes en situation de handicap) ainsi que des personnes marginalisées à cause de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le développement des capacités pour garantir l'inclusion systématique des femmes et des filles dans toute leur intersectionnalité et de tous les groupes à haut risque dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des mesures de RRC. ▪ Mobiliser la coopération et le soutien au niveau international pour une mise en œuvre sensible au genre, p. ex. le financement de l'action climatique pour la réduction des risques/l'adaptation au changement climatique/un développement tenant compte des risques et résilient.

A. Priorité 1 : Comprendre les dimensions genrées des risques de catastrophe

c.-à-d. la distribution inégale des risques et des impacts, l'impact des normes, rôles et relations sociales sur les inégalités de genre liées aux risques, les vulnérabilités spécifiques auxquelles font face les femmes et le rôle indispensable que joue les femmes, y compris les femmes locales et les autres groupes marginalisés, dans la réduction des risques et la construction de la résilience.

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles données désagrégées sur les risques et les impacts sont collectées et comment sont-elles utilisées ? p. ex. données désagrégées par sexe, âge et handicap. Quelles données qualitatives sur le genre sont mobilisées pour informer la prise de décision ? ▪ Quelles sont les données désagrégées rapportées dans le Sendai Framework Monitor ? Quelles actions ont été menées pour sensibiliser et renforcer les capacités en matière de renseignement de données désagrégées ? ▪ L'analyse de genre est-elle utilisée pour informer les politiques, stratégies et évaluations de réduction des risques de catastrophe, p. ex. les évaluations de vulnérabilité/risques/capacités, les évaluations des besoins post-catastrophe, les évaluations des dommages/pertes et les évaluations de développement axées sur les communautés et tenant compte des risques ? ▪ Des structures formelles du gouvernement sont-elles assignées à la promotion de l'égalité des genres et/ou à l'amélioration du statut et des droits des femmes, et les organisations représentant les femmes sont-elles impliquées dans la collecte de données, l'analyse de genre et les évaluations sensibles au genre, p. ex. les ministères du genre et des femmes, les points focaux sur le genre, les organisations de femmes de la société civile au niveau national/local ? | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la collecte de données sur le genre, y compris de données désagrégées sur les risques et les impacts, pour comprendre la distribution des risques/impacts. ▪ Intégrer l'analyse de genre dans les évaluations, outils et modèles à tous les niveaux pour comprendre les facteurs sous-jacents des risques de catastrophe. ▪ Assurer la sensibilisation, le développement des capacités et l'inclusion des parties prenantes du genre à tous les niveaux pour que la collecte, l'analyse, l'utilisation et le renseignement des données sur le climat/les catastrophes soient sensibles au genre, p. ex. les bureaux nationaux de statistiques, les ministères de tutelle, les organisations de femmes et les ministères du genre et des femmes. ▪ Garantir l'inclusion des autres groupes marginalisés et de leurs représentants (p. ex. les organisations pour les personnes en situation de handicap). |
|--|---|

B. Priorité 2 : Renforcer une gouvernance des risques sensible au genre

c.-à-d. édifier des systèmes de prise de décision et de gouvernance sensibles au genre pour créer un environnement propice à une action sensible au genre, continue et transformatrice

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des engagements ont-ils été pris en matière de leadership et de représentation des femmes à tous les niveaux des structures gouvernementales dédiées à la RRC/résilience ? Ces engagements sont-ils mis en œuvre, suivis et appliqués, et font-ils l'objet de rapports ? ▪ Quelle est la représentation des femmes dans les mécanismes nationaux et locaux responsables pour la prise de décision, la planification et les investissements en matière de prévention, atténuation, préparation et relèvement ? | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter les cadres mondiaux et régionaux pertinents, qui soutiennent la prise en compte du genre dans la RRC, p. ex. la Recommandation générale 37 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. ▪ Approuver des engagements et/ou des standards minimum pour garantir le leadership et la représentation des femmes à tous les niveaux des structures gouvernementales de RRC/résilience. ▪ Promouvoir la parité et des objectifs pour le développement des capacités, et renforcer les programmes de parrainage pour les femmes dirigeantes. |
|--|---|

- **Des processus sont-ils en place** pour garantir une réelle participation des femmes aux processus et mécanismes de RRC, p. ex. dans la planification et l'examen ?
- **Les lois, politiques, stratégies et plans de RRC/GRC/résilience sont-ils non discriminatoires, sensibles au genre et inclusifs** et informés par une analyse/des données sur le genre ? A quels niveaux existent-ils (national/local) ?
- **La mise en œuvre sensible au genre** des cadres nationaux et sous-nationaux est-elle suivie et résumée en rapports ? Les bonnes pratiques sont-elles documentées et partagées ?
- **Des indicateurs personnalisés ont-ils été établis dans le Sendai Framework Monitor** pour rapporter les progrès ?

- **S'assurer que les parlements nationaux** ont développé des lois non discriminatoires en matière de RRC/GRC/changement climatique/résilience qui promeuvent l'égalité des genres.
- **Mettre à jour les politiques, stratégies et cadres de planification** relatifs à la RRC/GRC, au changement climatique et au développement tenant compte des risques/résilient pour incorporer les besoins, priorités et capacités des femmes dans toute leur diversité.

C. Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques et la résilience sensibles au genre

c.-à-d. garantir un budget, des dépenses et un financement suffisants pour consolider la résilience des femmes et des groupes à haut risque

- **Les budgets nationaux de RRC/résilience sont-ils sensibles au genre ?** Des directives pour une budgétisation sensible au genre ont-elles été développées et mises en œuvre ? (p. ex. marquage genre)
- **Comment les agences en charge des catastrophes collaborent-elles avec les parties prenantes du genre** pour garantir des cadres d'allocation et de dépenses en RRC/GRC sensibles au genre ?
- **Les capacités sont-elles suffisantes** pour déployer une budgétisation sensible au genre ?
- **Des objectifs relatifs au genre ont-ils été établis** pour les agences en charge des catastrophes/de la résilience à tous les niveaux ?
- **Un financement stable est-il fourni aux organisations de femmes** pour qu'elles puissent participer de manière significative à la réduction des risques et à la résilience ?
- **Des investissements ciblés et adéquats sont-ils faits pour s'assurer que les efforts de RRC ne laissent personne pour compte ?**

- **Développer des directives et des outils pour une budgétisation sensible au genre** pour augmenter les investissements, y compris les allocations budgétaires pour les ministères de tutelle et les cadres de dépense.
- **Renforcer les capacités de budgétisation sensible au genre** pour toutes parties prenantes, y compris les agents des finances.
- **Établir des allocations cibles** pour les budgets de RRC en matière d'égalité des genres et d'inclusion sociale (p. ex. 15% du budget des agences en charge des catastrophes).
- **Obtenir des financements pour les organisations de femmes** (au niveau national et communautaire) pour qu'elles participent de manière significative à la RRC et à la lutte contre le changement climatique sensibles au genre.

D. Priorité 4 : Progresser dans la préparation aux catastrophes sensible au genre pour intervenir efficacement et « reconstruire mieux » durant le relèvement, la remise en état et la reconstruction

c.-à-d. réduire les inégalités de genre grâce à une prise de décision qui tient compte des risques et atténue les facteurs de risque

- **Les indicateurs socio-économiques sont-ils monitorés en continu**, en étroite coordination avec les ministères de tutelle, pour évaluer les impacts sur les groupes à haut risque, y compris pour les catastrophes à évolution lente ?

- **S'assurer que des indicateurs sensibles au genre/inclusifs sont développés et utilisés** pour soutenir l'action rapide.

- **Comment les plans de préparation intègrent-ils les priorités et les besoins identifiés par les femmes ?** Les femmes et leurs représentantes sont-elles impliquées dans la planification et les efforts de préparation mobilisent-ils leurs capacités ?
- **Quels progrès ont été effectués pour s'assurer que les informations et les communications liées aux risques** sont accessibles aux femmes et aux autres groupes à haut risque ?
- **Les femmes et les parties prenantes du genre** sont-elles impliquées dans l'élaboration des alertes précoces et des plans d'action rapide ? Les agences en charge des catastrophes coordonnent-elles avec les ministères et parties prenantes concernées par les questions de genre et les femmes ?
- **Les ressources allouées pour identifier et répondre aux besoins divers des groupes à haut risque sont-elles suffisantes ?** (p. ex. les femmes enceintes, les personnes en situation de handicap).
- **Comment le genre et l'inclusion sociale sont-ils incorporés dans les évaluations des besoins post-catastrophe ?** Le genre et l'inclusion sociale sont-ils traités à part ou sont-ils intégrés à tous les processus de relèvement et aux évaluations, stratégies et allocations financières des différents secteurs ?

- **Veiller à ce que les parties prenantes du genre occupent un rôle central** dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation, pour s'assurer que la prévision des risques, la communication, la préparation, les plans et les systèmes d'alerte précoce sont sensibles au genre et inclusifs.
- **Garantir que les femmes et les filles dans toute leur diversité sont incluses dans les entraînements d'urgence** à tous les niveaux et qu'elles ont accès aux communications sur les risques.
- **Soutenir l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans les processus**, les mécanismes de coordination, les stratégies, plans et budgets de relèvement post-catastrophe, pour répondre aux priorités et besoins des femmes.

E. Collaboration, partenariats et coopération

- **Comment les acteurs de la RRC/GRC/résilience travaillent-ils avec les parties prenantes du genre**, p. ex. les ministères du genre et des femmes, les points focaux sur le genre, les organisations de femmes et les autres groupes de représentation ?
- **Les mécanismes de coordination et les partenariats sont-ils inclusifs à tous les niveaux ?** p. ex. groupes de travail, plateformes de RRC locales et nationales, clusters, comités climat/catastrophe dans les communautés.
- **Les procédures opératoires standardisées** décrivent-elles les structures de coordination, les actions collaboratives et la répartition des rôles à tous les niveaux entre les bureaux nationaux de gestion des catastrophes et les ministères des femmes/des affaires sociales pour collaborer en vue d'une RRC sensible au genre ?

- **Établir/renforcer la coordination** entre les agences de RRC/GRC/résilience et les ministères du genre et des femmes et identifier les points focaux sur le genre dans les ministères/agence à tous les niveaux.
- **Garantir la parité et la représentation égale** des femmes et de leurs représentantes dans les plateformes nationales et locales de RRC.
- **Garantir le leadership et la participation réelle et sans récrimination des femmes** dans les mécanismes de coordination à tous les niveaux.